



Ordre du Jour de la Séance

1. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 20 % des crédits ouverts – Exercice 2026 – Budget Assainissement (D.2025-056)
2. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 20 % des crédits ouverts – Exercice 2026 – Budget principal de la Commune (D.2025-057)
3. Décision modificative n°11 – Budget communal (D.2025-058)
4. Approbation de l'avenant au Contrat Grands Sites Occitanie 2023–2027 (D.2025-059)
5. Acquisition des parcelles G 1238 et G 1240 – Sol del Deyme – EHPAD (D.2025-060)
6. Création d'emplois non permanents à temps non complet – Service scolaire (D.2025-061)
7. Création d'emplois permanents – Service périscolaire (D.2025-062)
8. Avenant n°01 à la convention d'adhésion au service d'archivage du CDG82 – Intervention complémentaire 2025 (D.2025-063)
9. Demandes de subventions – Remplacement du système de chauffage/climatisation de la mairie (D.2025-064)
10. Validation d'un modèle de contrat d'engagement pour les artistes intermittents – GUSO (D.2025-065)
11. Convention pour la mise à disposition d'un conteur – Festival « Alors... Raconte ! » (D.2025-067)
12. Questions diverses

	P	ABS	PROC
BADOC Kévin		x	
BÁIADA Sylvain		x	
BASSO-GUICHARD Claire	x		
BERTHAUX Frédéric	x		
BOURCIER Nicole		x	BASSO-GUICHARD Claire
CAM Jean-Claude		x	BERTHAUX Frédéric
DENIS Dominique	x		
GAUCHET Marie	x		
LARONDE Isabelle	x		
LE MOING François	x		
MAZILLE Marie-Laure	x		
NEGRE Carole		x	
ZULIAN Fernand	x		
TOTAL	8	5	2

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire : Mme MAZILLE Marie-Laure

Compte rendu Conseil précédent : 09/09/2025

Pas d'observation

Pour	10	Contre	0	Abstention	0
------	----	--------	---	------------	---

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

DC 06-2025 – REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a pris, dans le cadre des délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, une décision portant sur la passation d'un marché à procédure adaptée pour le remplacement complet du système de chauffage et de climatisation de la mairie.

Cette décision fait suite à la panne totale et irréparable de l'installation actuelle, obsolète.

À l'issue de la consultation, et au regard de la cohérence de l'offre, de la qualité des interventions précédentes et de la connaissance des équipements communaux, l'entreprise EURL RIGNAC GAUTHIER a été retenue pour un montant de 49 580,00 € HT (soit 59 496,00 € TTC).

Le règlement du marché prévoit un acompte de 30 % à la signature, puis des paiements au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Cette décision est portée à la connaissance du Conseil conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

D.2025-056 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement 2026 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation permet d'engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent.

Il précise toutefois que, dans un souci de prudence budgétaire, la commune choisit de limiter cette ouverture à 20 % des crédits inscrits au budget 2025 pour le service Assainissement.

Après présentation des opérations concernées, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 20 % des crédits du budget Assainissement 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-057 – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement 2026 – Budget Principal

Le Conseil est invité à appliquer le même dispositif d'ouverture anticipée des crédits pour le budget principal de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que, bien que la réglementation permette d'aller jusqu'à 25 %, la commune a décidé, là encore, de limiter l'ouverture à 20 % des crédits d'investissement inscrits au budget 2025.

Après présentation des opérations concernées, le Conseil municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2026 dans la limite de 20 % des crédits ouverts au budget principal 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-058 – Décision modificative n°11 – Budget communal

Monsieur le Maire rappelle en préambule que, si cette décision modificative porte le numéro 11, il s'agit en réalité de la première décision modificative ayant un impact budgétaire réel en 2025, les précédentes correspondant uniquement à des écritures techniques obligatoires liées aux sorties d'actifs.

Il présente ensuite le contenu de la DM n°11.

Du côté du fonctionnement, la décision modificative :

- augmente les crédits de personnel de 5 700 €,
- procède à la régularisation d'une écriture antérieure en réaffectant 500 € du compte D 615231 vers le compte D 673,
- intègre des recettes supplémentaires pour 84 446 €, issues principalement d'une hausse de la DSR et de la CPS, diminuée de la baisse du FPIC,
- et permet un virement de 86 446 € vers la section d'investissement.

Du côté de l'investissement, la DM ouvre des crédits nécessaires pour financer :

- 71 000 € pour les travaux du chemin des Horts,
- 60 000 € pour le remplacement urgent du système de chauffage de la mairie.

Le montant total des besoins supplémentaires en investissement (131 000 €) étant supérieur au virement de section, il est procédé à des ajustements complémentaires sur des lignes déjà ouvertes :

- - 26 960 € sur le compte D 2188 « Autres immobilisations corporelles », correspondant à des crédits non utilisés,
- + 17 594 € sur le compte R 1321 « Subventions non transférables de l'État ».

Ces deux mouvements permettent de couvrir exactement la différence entre les besoins et le virement du fonctionnement, sans dégrader l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la décision modificative n°11 telle que présentée.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-059 – Approbation de l'avenant au Contrat Grands Sites Occitanie 2023–2027

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune dans la démarche Grands Sites Occitanie, aux côtés de Moissac et d'Auvillar.

L'avenant présenté actualise plusieurs volets du contrat 2023–2027, permettant de poursuivre les actions de valorisation touristique et patrimoniale.

Le Conseil municipal approuve l'avenant et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-060 – Acquisition des parcelles G 1238 et G 1240 – Sol del Deyme – EHPAD

Monsieur le Maire rappelle l'historique des échanges fonciers avec l'EHPAD de Lauzerte.

La délibération vise à procéder à la rétrocession des parcelles G 1238 et G 1240, à l'euro symbolique, afin de régulariser la situation cadastrale et d'assurer la cohérence du domaine communal.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition des deux parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-061 – Création d'emplois non permanents à temps non complet (école)

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place des nouveaux plannings des agents de l'école a nécessité une phase d'expérimentation.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de créer des emplois non permanents à temps non complet, dans l'attente de la création d'emplois permanents lors de la même séance.

Les emplois concernés et les quotités de travail sont détaillés dans la délibération.

Le Conseil municipal approuve ces créations d'emplois.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-062 – Création d'emplois permanents – Service périscolaire

Dans la continuité du point précédent, il est proposé de créer des emplois permanents au sein du service périscolaire, afin de stabiliser le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal approuve la création de ces emplois permanents.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-063 – Avenant à la convention d'archivage du CDG 82

Monsieur le Maire présente l'avenant n°01 proposé par le Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne, portant sur une intervention complémentaire du service d'assistance à l'archivage.

Cette intervention représente 8 journées de travail, pour un montant total de 2 320 €, et permettra notamment de finaliser plusieurs opérations de tri, d'élimination réglementaire et de mise à jour des bordereaux.

Le Conseil municipal approuve l'avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-064 – Demandes de subventions – Remplacement du système de chauffage/climatisation

Monsieur le Maire rappelle le caractère urgent du remplacement complet du système de chauffage/climatisation de la mairie, désormais irréparable.

Le devis retenu s'élève à 49 580,00 € HT.

Le plan de financement présenté au Conseil est le suivant :

- État – DETR : 15 865,60 €
- Conseil départemental : 8 924,40 €
- Région Occitanie – FRI : 14 874,00 €
- Autofinancement communal : 9 916,00 €

Après échange, le Conseil municipal approuve le plan de financement, autorise le dépôt des trois demandes de subventions, et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-065 – Validation d'un modèle de contrat d'engagement – GUSO

Monsieur le Maire présente le modèle de contrat d'engagement destiné aux artistes intermittents déclarés via le GUSO, utilisé dans le cadre des manifestations culturelles de la commune.

Le Conseil municipal adopte le modèle annexé et autorise le Maire à signer les contrats correspondants.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2025-066 – Désignation des délégués de la commune au Syndicat mixte des eaux Quercy Pays de Serres

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2026, la commune doit désigner ses représentants au Syndicat mixte des eaux Quercy Pays de Serres.

Il précise que la commune doit désigner **deux délégués titulaires** et **deux délégués suppléants**.

Monsieur le Maire ouvre l'appel à candidatures. Se portent candidats :

- **Délégués titulaires** : Frédéric Berthaux, Jean-Claude Cam
- **Délégués suppléants** : Claire Basso-Guichard, Marie-Laure Mazille

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Conseil procède au **vote à main levée**.

Les candidats sont **désignés à l'unanimité**.

D.2025-067 – Convention pour la mise à disposition d'un conteur – Festival « Alors... Raconte ! »

Monsieur le Maire présente la proposition de l'association Les Amis de la Médiathèque Départementale de Tarn-et-Garonne pour la venue du conteur Kamel Zouaoui dans le cadre du festival « Alors... Raconte ! ».

L'association prend en charge les honoraires et le défraiement du conteur ; la commune assure l'accueil, la logistique, la communication et la prise en charge des repas du technicien, de l'accompagnateur et de l'artiste.

Le Conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi qu'à signer les conventions similaires pour les futures éditions du festival.

Délibération adoptée à l'unanimité

INFOS/QUESTIONS DIVERSES

Commission Finances - Fernand Zulian présente aux élus les principaux éléments issus de la commission « Finances ». Il revient notamment sur :

- l'analyse financière 2024 extraite de l'observatoire départemental des communes, mettant en évidence un revenu moyen par habitant inférieur à la moyenne ainsi qu'une épargne brute et une épargne nette plus faibles que celles de la strate ;
- les pistes évoquées pour renforcer la capacité d'autofinancement (maîtrise des dépenses, recherches de recettes nouvelles, valorisation du patrimoine, optimisation des subventions) ;
- la situation de l'endettement et les perspectives d'amélioration dès 2026 grâce à la baisse progressive des annuités et au remboursement du crédit relais ;
- les orientations proposées pour préparer le budget 2026, notamment la nécessité d'anticiper, d'arbitrer avec méthode et de sécuriser les décisions financières.

Il rappelle enfin les propositions de la commission concernant la décision modificative de fin d'année.

Commission Cimetières - Fernand Zulian présente ensuite les points abordés lors de la commission « Cimetières ».

Il informe les élus :

- de la mise en ligne via Gescime du site internet permettant la consultation des données des cimetières communaux,
- de la nécessité pour les élus de relire le règlement des cimetières et la tarification pour d'éventuelles mises à jour.

Il détaille également les procédures de reprise des concessions (terrain commun, concessions échues, concessions en état d'abandon) et leurs conditions réglementaires.

Après échanges, la commission propose une programmation en trois étapes :

- Reprise de 2 à 4 concessions dans les petits cimetières dépourvus d'emplacements disponibles,
- Reprise de 10 concessions dans le cimetière de Saint-Mathurin,
- Révision des tarifs en fonction des coûts de reprise. (*Source : compte-rendu Commission Cimetières du 26 novembre 2025*)

M. ZULIAN informe le Conseil municipal de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint au Maire. Monsieur le Maire prend acte de cette démission et remercie Monsieur ZULIAN pour le travail accompli dans l'exercice de ses fonctions.

Le texte lu par M. ZULIAN à cette occasion est annexé au présent procès-verbal.

M. Frédéric BERTHAUX attire l'attention des élus sur les modalités actuelles d'implantation de la fibre optique, réalisées de manière parfois anarchique et sans prise en compte suffisante du cadre architectural de la cité.

Après échanges, le Conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de l'élaboration d'un arrêté municipal visant à encadrer les conditions de pose des équipements de fibre optique, afin de préserver la qualité architecturale et paysagère du centre ancien.

M. BERTHAUX rappelle les travaux réalisés par les services techniques à l'Espace Points de Vue : dans un premier temps, les volets ont été restaurés ; le prochain chantier concernera la réfection des façades donnant sur la cour.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat avec la fauconnière afin de poursuivre les actions d'effarouchement des pigeons.

Il précise que, bien que les résultats obtenus à ce stade soient mitigés, la poursuite de l'opération est nécessaire pour en apprécier pleinement l'efficacité dans la durée.

Après échanges, les élus se prononcent favorablement pour le renouvellement de ce dispositif.

Fin du Conseil Municipal : 20h48

Signature du Secrétaire de Séance : Marie-Laure MAZILLE

Signature du Président de Séance : François LE MOING